

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Voyage à Rome de S. A. S. le Prince Souverain et de S. A. S. le Prince Pierre, à l'occasion du mariage de LL. AA. RR. la Princesse Marie-José de Belgique et du Prince de Piémont.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Haut dignitaire dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Haut dignitaire dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine autorisant un Consul à exercer ses fonctions dans la Principauté.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Liste électorale.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Société de Conférences. — L'Art est-il nécessaire, par M. Georges Avril.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Gala de Danse.
Au Concert Classique.

MAISON SOUVERAINE

LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Pierre, qui avaient quitté la Principauté le samedi 4 janvier, sont arrivés à Rome le lendemain dimanche à 8 h. 20.

Leurs Altesses Sérénissimes, que les autorités italiennes avaient saluées à Vintimille, reçurent, à Leur passage à Gênes, la visite du Préfet de la ville, M. Giuseppe Regard, venu Les saluer au nom du Gouvernement.

À Cività-Vecchia, M. Thomas Alibrandi, Consul de Monaco, vint également, à Leur passage en gare, présenter ses hommages aux Princes.

S. Exc. le Ministre de Monaco auprès de S. M. le Roi d'Italie, M. Couget, l'Amiral Rota, mis par le Gouvernement italien à la disposition du Prince pendant Son séjour à Rome, et M. Sauvage, Chancelier de la Légation, venus au devant du Prince à Rome-Transtevere, montèrent dans Son wagon jusqu'à Rome.

Leurs Altesses Sérénissimes ont été reçues à Leur descente du train par S. A. R. le Prince d'Udine, Cousin de S. M. le Roi Victor-Emmanuel. Après avoir présenté les personnes de Sa suite, S. A. S. le Prince passa en revue la Compagnie d'Honneur, avec drapeau et musique, massée sur le quai et fut ensuite conduit à l'Hôtel des Ambassadeurs, dans des automobiles de la Cour d'Italie, portant côte à côte le fanion blanc aux armes du Prince et le fanion tricolore aux armes de Savoie. Par une gracieuse attention de S. M. le Roi d'Italie, les appartements de Leurs Altesses avaient été décorés de magnifiques œuvres d'art anciennes.

À 10 heures, M. l'Amiral Rota vint prendre Leurs Altesses Sérénissimes pour Les conduire au Quirinal où se trouvaient réunis les Souverains et les Princes attendant l'arrivée de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges.

Leurs Altesses Sérénissimes, qui étaient accompagnées du Commandant Millescamps, furent re-

çues au pied du grand escalier du Palais Royal, avec le cérémonial habituel, et conduites à travers les salons du Palais, entre deux rangs de Hauts Dignitaires, d'Officiers, de Dames d'Honneur, dans les appartements où Se trouvaient les Souverains et les Princes invités.

À 10 h. 30, LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, le Roi et la Reine d'Italie, S. A. R. la Princesse Marie-José, S. A. R. le Prince de Piémont, LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Brabant, S. A. R. le Comte de Flandre et Leurs suites firent Leur entrée, respectueusement salués par les Dignitaires des Cours et Maisons Princières présents à cette cérémonie. Après avoir échangé quelques mots avec les Invités Royaux, ils se retirèrent dans Leurs appartements.

Le lendemain, 6 janvier, Leurs Altesses Sérénissimes prirent part, dans la journée, à une chasse organisée à Castelporziano en l'honneur des hôtes de la Cour d'Italie. Elles assistèrent le soir à une première réception offerte au Quirinal aux Augustes Invités de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, à toute la Cour, au Corps Diplomatique, aux plus Hauts Dignitaires de l'État et aux suites des Rois et des Princes.

**

Le mardi 7 janvier, eut lieu devant la Tribune Royale le défilé pittoresque du Cortège des costumes de toutes les régions d'Italie et des Colonies italiennes. Il fut suivi, le soir, d'une réception solennelle au Quirinal, à laquelle furent admises plus de 5.000 personnes. Les invités, reçus par les Maîtres de Cérémonies de la Cour, avaient été répartis sur deux rangs dans les nombreux salons du Palais, et le Cortège Royal défila au milieu de la plus respectueuse admiration. Outre les Familles Royales d'Italie et de Belgique, étaient présents, avec Leurs suites : S. M. le Roi de Bulgarie, LL. MM. le Roi et la Reine de Portugal, S. A. S. le Prince Louis II et S. A. S. le Prince Pierre de Monaco, S. A. R. le Prince Danilo de Monténégro, frère de la Reine d'Italie ; S. A. R. le Duc d'York, S. A. R. l'Infant don Ferdinand de Bavière, LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Paul de Serbie, le Maréchal de France Pétain, S. A. R. Jean-Georges de Saxe, S. A. R. le Comte de Paris, LL. AA. II. la Princesse Clémentine et le Prince Napoléon, S. A. R. le Prince Paul de Grèce, LL. AA. II. l'Archiduc et l'Archiduchesse Joseph-François d'Autriche, S. A. R. le Prince Rupprecht de Bavière, S. A. R. la Duchesse de Vendôme, S. A. R. la Duchesse Charlotte-Théodora de Bavière, S. A. R. Anna de Battenberg, LL. AA. II. Hélène et Prascovia de Russie, S. A. R. la Grande-Duchesse de Luxembourg, LL. AA. RR. les Ducs Xavier et Gaétan de Bourbon-Parme, l'Ambassadeur du Japon, le Ministre d'Égypte, la Mission Albanaise, M. Adolphe Max, bourgmestre de Bruxelles.

**

Le mercredi 8 janvier, fut célébré dans la Chapelle Pauline du Quirinal, au milieu d'une affluence des personnages les plus illustres, le mariage de la Princesse Marie-José et du Prince de Piémont.

À 9 h. 30, toutes les autorités et personnalités invitées étaient réunies dans les salons du Palais Royal. Le Cortège était ainsi composé : Les Membres des Maisons Civiles et Militaires des Souverains, des Princes et des Princesses, les Chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade, S. M. le Roi des Belges et S. A. R. la Princesse Marie-José ; S. A. R. le Prince de Piémont et S. M. la Reine d'Italie ; S. M. le Roi d'Italie et S. M. la Reine des Belges ; S. M. le Roi de Bulgarie et S. M. la Reine-Mère Amélie de Portugal ; S. M. le Roi de Portugal et S. M. la Reine Victoria de Portugal ; S. M. le Roi Amanoullah d'Afghanistan et S. A. R. la Grande-Duchesse de Luxembourg ; S. A. S. le Prince de Monaco et S. M. la Reine Suraya d'Afghanistan ; S. A. R. le Prince Rupprecht de Bavière et S. A. R. l'Infante Marie-José, Duchesse de Bavière ; S. A. R. le Prince Danilo de Monténégro et S. A. R. la Princesse Antoinette de Luxembourg, Princesse de Bavière ; S. A. R. le Prince Cyrille de Bulgarie et S. A. R. la Princesse Militza de Monténégro ; S. A. R. le Duc de Brabant et S. A. R. la Duchesse de Brabant ; S. A. R. le Duc de Sudermanie et S. A. R. et I. la Princesse Clémentine de Belgique, Princesse Napoléon ; S. A. R. le Duc d'York et S. A. R. la Duchesse de Vendôme ; S. A. R. le Comte de Flandre et S. A. R. la Princesse de Battenberg ; S. A. R. l'Infant Ferdinand de Bavière et S. A. R. la Princesse Xénia de Monténégro ; S. A. R. le Prince Jean-Georges de Saxe et S. A. R. la Princesse Eudoxie de Bulgarie ; S. A. R. le Prince Christophe de Grèce et S. A. R. la Princesse Mafalda de Savoie, Princesse de Hesse ; S. A. R. le Prince Paul de Grèce et S. A. R. la Princesse Jeanne de Savoie ; S. A. R. le Prince Albert de Bavière et S. A. R. la Princesse Marie de Savoie ; S. A. I. le Prince Napoléon et S. A. R. la Princesse Françoise d'Orléans, Princesse de Grèce ; S. A. R. le Comte de Paris et S. A. I. la Princesse Clotilde Napoléon ; S. A. R. le Prince Conrad de Bavière et S. A. R. la Princesse Bonne de Savoie-Gênes, Princesse de Bavière ; S. A. R. le Prince Paul de Serbie et S. A. R. la Princesse Olga de Grèce, Princesse de Serbie ; S. A. R. le Duc de Smaland et S. A. I. et R. la Princesse Hélène de Serbie, Princesse de Russie ; S. A. R. le Duc d'Aoste et S. A. I. la Princesse Prascovia de Russie ; S. A. R. le Duc de Spolète et S. A. R. la Duchesse de Pistoie ; S. A. R. le Comte de Turin et S. A. R. la Princesse Marie-Adélaïde de Savoie-Gênes ; S. A. R. le Duc des Abruzzes et S. A. I. l'Archiduchesse Monica d'Autriche ; S. A. R. le Duc de Gênes et S. A. R. la Princesse Isabelle de Bourbon-Parme ; S. A. I. le Prince Roman de Russie et S. A. R. la Princesse Henri de Bourbon-Parme ; S. A. R. le Prince d'Udine et la Princesse Marie Galitzine ; S. A. R. le Duc de Pistoie et la Princesse Nadejda Orloff ; S. A. R. le Duc de Bergame et S. A. R. la Princesse Geneviève d'Orléans, Comtesse de Chaponay ; S. A. R. le Duc d'Ancône, S. A. I. l'Archiduc Joseph-François, S. A. R. le Prince Philippe de Hesse, S. A. R. le Prince Félix de Bourbon, Prince de Luxembourg ; S. A. R. le Prince Xavier de Bourbon, S. A. S. le Prince Pierre de Monaco, S. A. R. le Prince Gaétan de Bourbon.

Le Chef du Gouvernement italien en uniforme de Premier Ministre, avec S. Exc. Giunta, Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, suivait immédiatement.

Enfin, le Cortège nuptial se terminait par les Dames de Cour et de Palais, effectives ou honoraires, de Leurs Majestés les Reines et des Princesses Royales.

La bénédiction nuptiale fut donnée par S. Em. le Cardinal Maffi, Archevêque de Pise.

A l'issue de la cérémonie, le Prince Humbert et la Princesse Marie-José allèrent au Vatican rendre visite à Sa Sainteté le Pape, pendant que les Invités se réunissaient dans les salons du Quirinal avant de prendre part au déjeuner offert par LL. MM. la Reine et le Roi d'Italie.

Le programme laissant libre la soirée du 8, S. Exc. l'Ambassadeur de France auprès du Quirinal, M. de Beaumarchais, avait, au cours d'une visite faite dans la matinée du 7 janvier à Son Altesse Sérénissime, invité le Prince, le Prince Pierre et Leur suite à dîner à l'Ambassade de France, ce soir-là. Les autres convives étaient : S. A. R. le Prince Xavier de Bourbon-Parme, le Maréchal Pétain, S. Exc. le Vicomte de Fontenay, Ambassadeur de France auprès du Saint-Siège ; S. Exc. M. de Fontarce, Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince de Monaco auprès du Saint-Siège, et Madame de Fontarce ; S. Exc. M. Couget, Ministre Plénipotentiaire de S.A.S. auprès de S.M. le Roi d'Italie ; M. Emile Mâle, Membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Directeur de l'École Française de Rome, et Madame Emile Mâle ; M. Denis Puech, Membre de l'Institut, Directeur de l'Académie de France à Rome ; l'Amiral Vedel, M. de Fouquières, le Colonel Bessières, M. Pittalis, ancien Consul d'Italie à Monaco, M. Sauvage, Chancelier de la Légation de Monaco, etc.

La matinée du lendemain, 9 janvier, fut consacrée à une splendide revue militaire, à laquelle prirent part 22.000 hommes de toutes armes, qui défilèrent dans un ordre parfait devant la tribune édifiée sur le terrain de manœuvres. Le Prince Humbert, Colonel du 92^{me} Régiment d'Infanterie, avait tenu à présenter lui-même son beau régiment et défila à sa tête aux acclamations de la foule. La démonstration aérienne de 300 avions, survolant simultanément le terrain de la revue, fut particulièrement impressionnante et réussie.

Le soir, un dîner au Quirinal réunit de nouveau les hôtes royaux et princiers avec Leurs suites. Il fut suivi d'une grande réception au Capitole, en l'honneur de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Piémont. Les Souverains d'Italie et de Belgique, les Princes Royaux, les Invités et Leurs Majestés, les Dignitaires de la Cour, les Membres du Corps diplomatique, etc., y participèrent. Ils furent reçus à la porte du Palais des Musées par S. Exc. le Gouverneur de Rome, et conduits à la Salle des Drapeaux et à la Salle Rose où étaient réunies les plus hautes autorités. Des fenêtres du *Tabularium*, ils assistèrent au spectacle superbe du Forum illuminé et à l'évocation historique et artistique d'un cortège nuptial romain. Puis ils gagnèrent à travers les Palais des Sénateurs et des Conservateurs la Pinacothèque où le buffet était installé.

Le vendredi 10 janvier, S. A. S. le Prince et S. A. S. le Prince Pierre, accompagnés de S. Exc. M. de Fontarce, Ministre de Monaco auprès du Saint-Siège, de M. Fuhrmeister et du Commandant Millescamps, allèrent rendre visite à Sa Sainteté le Pape Pie XI.

Dès l'entrée de la Cité Vaticane, la Garde Suisse, la Garde Palatine et la Gendarmerie Pontificale en tenue de gala avec drapeau faisaient la haie, rendaient les honneurs ; la musique jouait l'Hymne Monégasque. A l'arrivée de Son Altesse Sérénissime dans la cour de Saint-Damase, S. Exc. le Prince

Ruspoli, Grand-Maitre de la Cour, ouvrit la portière de Sa voiture. Mgr Nardone, Secrétaire de la S. Congrégation Cérémoniale, présenta à Leurs Altesses Sérénissimes ce Haut Dignitaire, qui lui-même présenta Mgr Caccia Dominioni, Maître de la Chambre de Sa Sainteté. Leurs Altesses et Leur suite, accompagnées des plus Hauts Dignitaires et d'une escorte de Gardes Suisses, furent conduites solennellement par l'escalier papal jusqu'à la Salle Clémentine, où Elles étaient attendues par Mgr Cremonesi, Aumônier Secret de Sa Sainteté, et par d'autres Dignitaires. Elles traversèrent ensuite la Salle des Tapisseries, la Salle du Trône où les attendaient les Chefs des troupes pontificales et les Camériers de semaine, l'Antichambre Secrète et la Salle de Saint-Jean où tout le Cortège s'arrêta, accueilli par S. Exc. Mgr Serafini, Gouverneur, et S. Exc. le Marquis Pacelli, Conseiller Général de l'Etat de la Cité du Vatican.

Le Maître de la Chambre introduisit Son Altesse Sérénissime dans la Salle du *Tronetto*, sur le seuil de laquelle s'était avancée Sa Sainteté. Le Pape La reçut de la façon la plus gracieuse et Lui accorda une audience d'une vingtaine de minutes. Après quoi, S. A. S. le Prince Pierre fut introduit, puis, un peu plus tard les personnages de la Suite Principière. Sa Sainteté, sur le seuil de la salle, prit congé de Leurs Altesses Sérénissimes, qui passèrent dans l'Antichambre Secrète, où Leur furent présentés les dignitaires de la Cour Pontificale qui en assurent le service.

Le Cortège Princier descendit, avec le même cérémonial, au premier étage du Palais, dans l'appartement de S. Em. le Cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat : les trois prélats chefs des sections de la Secrétairerie d'Etat et différents dignitaires l'attendaient. Le Cardinal s'étant avancé au-devant de Leurs Altesses Sérénissimes, Leur fut présenté par le Maître de la Chambre de Sa Sainteté. Il conduisit S. A. S. le Prince jusque dans la Salle du Trône, où fut ensuite introduit S. A. S. le Prince Pierre. Revenu dans la Salle des Congrégations, S. A. S. le Prince présenta à Son Eminence les personnages de Sa suite.

Enfin le Cortège traversa la première Loge, la Salle Julia, la Salle Ducale, la Salle Royale, descendit l'escalier Royal et arriva en la Basilique de Saint-Pierre. S. Em. le Cardinal Merry Del Val, Archiprêtre de la Basilique, entouré de sa Cour, de l'Économe de la Fabrique, des Chanoines, des Bénéficiers, des Membres du Séminaire du Vatican, attendait Leurs Altesses Sérénissimes à l'entrée de la nef centrale. Il Les conduisit à la chapelle du Saint-Sacrement, puis à l'autel de la Confession pour prier sur la tombe du Prince des Apôtres.

Revenues sur la place Saint-Pierre, Leurs Altesses Sérénissimes prirent congé des Hauts Dignitaires qui Les avaient accompagnées depuis le début de Leur visite. La Garde Palatine rangée devant la Basilique présentait les armes.

S. Em. le Cardinal Gasparri rendit, quelques instants après, visite au Prince Souverain, dans Ses appartements de l'Hôtel des Ambassadeurs.

Pour clôturer une si belle série de réceptions brillantes et de fêtes somptueuses, une soirée de gala avait été organisée au Théâtre Royal de Rome. Au milieu du spectacle les Souverains Italiens et Belges firent Leur entrée dans la Loge Royale, salués par les ovations d'une assistance choisie, dont les toilettes, les bijoux et les uniformes offraient un coup d'œil absolument unique. C'est à la suite de cette représentation que le Roi et la Reine des Belges reprirent le train royal pour Bruxelles.

S. A. R. le Prince de Piémont, alors que les différentes missions reprenaient le chemin du retour, fit à Son Altesse Sérénissime la charmante surprise d'une visite inopinée, non prévue par le protocole.

Le soir même du 11 janvier, le Prince Héritier Lui fit savoir qu'il viendrait quelques instants plus

tard Lui rendre visite. Il arriva, accompagné de Son aide de camp, acclamé par la foule qui L'avait reconnu. Reçu à Sa descente de voiture par M. Fuhrmeister, le Commandant Millescamps et l'Amiral Rota. Il fut aussitôt introduit auprès du Prince. Il S'entretint assez longuement avec Lui et Le remercia d'être venu assister à Son mariage avec S.A.S. le Prince Pierre.

Peu après, Leurs Altesses Sérénissimes quittaient à Leur tour l'hôtel pour Se rendre à la gare, accompagnées de l'Amiral Rota. Elles furent saluées sur le quai par un haut dignitaire de la Cour, par S. Exc. M. Couget, S. Exc. M. de Fontarce et M. Sauvage.

Au cours de Son séjour à Rome, S. A. S. le Prince a fait remettre à S. A. R. le Prince Héritier le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles. Les insignes, portées au Palais Royal par M. Fuhrmeister, le Commandant Millescamps et M. Sauvage, ont été remis, au nom du Prince, au Général Clerici, Aide de camp du Prince Humbert. Son Altesse Royale S'est montrée très sensible à l'attention dont Elle était l'objet ; Elle a chargé Son Aide de camp de transmettre à Son Altesse Sérénissime tous Ses remerciements.

Une cérémonie analogue s'est déroulée quelques jours après au Palais Venezia, où une délégation composée de S. Exc. M. Couget, Ministre de Monaco auprès du Quirinal, et du Commandant Millescamps, Aide de camp de S. A. S. le Prince, a été reçue par S. Exc. Benito Mussolini, Chef du Gouvernement. S. Exc. M. Couget a remis au Duce, de la part du Prince, le Grand Cordon de l'Ordre de Saint-Charles.

M. Mussolini a chargé M. Couget de transmettre ses remerciements au Prince, en attendant qu'il le fasse lui-même, et s'est entretenu quelques instants avec les membres de la délégation monégasque, exprimant le souhait qu'ils emportent la meilleure impression de leur séjour à Rome.

S. M. le Roi d'Italie a conféré à S. A. S. le Prince Pierre la Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne d'Italie, à l'occasion de Sa visite à Rome.

M. Fuhrmeister, Conseiller Privé, Directeur du Cabinet, a reçu la Cravate de Commandeur des SS. Maurice et Lazare.

Le Commandant Millescamps, Aide de camp, a été nommé Commandeur de la Couronne d'Italie.

S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. le Prince Pierre, accompagnés des personnes de Leur suite, sont rentrés dans la Principauté dimanche, par le train de 12 h. 11.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 983.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Son Altesse Royale le Prince Humbert de Piémont, Prince Héritier d'Italie, est nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Rome, le sept janvier mil neuf cent trente.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

LOUIS.

N° 984. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Son Excellence Benito Mussolini, Chef du Gouvernement italien, est nommé Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Rome, le huit janvier mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 985. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission en date du 4 septembre 1929, par laquelle Son Excellence le Président des Etats-Unis d'Amérique a nommé M. Robertson Honey, Consul des Etats-Unis d'Amérique à Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Robertson Honey est autorisé à remplir les fonctions de Consul des Etats-Unis d'Amérique dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en la dite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze janvier mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

AVIS & COMMUNIQUÉS

La Commission Spéciale s'occupe de la révision de la liste électorale pendant le courant du mois de janvier.

Les électeurs sont informés qu'ils ont intérêt à fournir au Secrétariat de la Mairie, tous renseignements utiles, soit pour leur inscription, soit pour les changements d'adresse qui ont pu se produire, afin d'éviter plus tard toute confusion dans la distribution des cartes.

ÉCHOS & NOUVELLES

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

M. Georges Avril est bien connu des habitués de la Salle de Conférences, où il s'est déjà fait applaudir il y a quelque temps. Le grand journal du Sud-

Est auquel il collabore depuis nombre d'années, a établi son autorité de critique littéraire et de critique d'art, sa réputation de brillant chroniqueur. On lui doit la renaissance dans notre région du style provençal. Sa campagne n'a eu presque que trop de succès; car si elle nous a valu de belles architectures en harmonie avec la végétation, le sol et le climat, elle a engendré un nouveau poncif qui inflige son crépi ocre et ses arcs surbaissés à la moindre cage à lapins. Mais le poncif est la rançon de la réussite et le promoteur du retour au style régional n'en saurait être tenu responsable.

Le sujet qu'abordait, lundi dernier, M. Georges Avril, était d'ailleurs beaucoup plus vaste. Il ne s'agissait de rien de moins que de savoir si l'Art est nécessaire. Un esprit simpliste et un peu rude aurait pu faire tenir le débat en quelques mots: « Mesdames, Messieurs, aurait-il dit à peu près, l'humanité se divise en deux catégories: d'un côté, les gens qui sont sensibles à l'art; de l'autre, ceux qui n'y comprennent rien. Pour les premiers l'art est la plus pressante des nécessités, puisqu'il leur procure la plus grande et la plus haute des joies; pour les seconds, il est, de toute évidence, parfaitement inutile. Aucune loi ni divine ni humaine n'oblige ceux-ci à s'occuper de ce qui ne leur plaît pas. Mais qu'ils n'essaient point d'en dégoûter les autres. Il ne faut pas prendre une infirmité pour une supériorité. Dans une cité d'aveugles-nés, on jugerait avec raison tout à fait inutile d'éclairer les rues pendant la nuit. Mais les aveugles auraient tort s'ils voulaient empêcher ceux qui voient de se servir de la lumière et, sous prétexte que l'homme primitif avait la vue aussi perçante que nous, s'ils prétendaient que c'est un reste de barbarie d'avoir des yeux. »

On pense bien qu'un causeur aussi disert, aussi subtil et aussi érudit que M. Georges Avril n'a pas traité le problème de façon aussi sommaire. Il a exposé avec impartialité la thèse des négateurs de l'art. A cette thèse, il a opposé des docteurs et des arguments. Sa réfutation méthodique, nourrie d'exemples et de citations, relevée des traits d'esprit les plus ingénieux, écrite avec un extrême souci d'élégance dans une langue précieusement ouvragée, a fait mordre la poussière aux tenants du « scientisme » et a non seulement convaincu, mais charmé son nombreux auditoire. Les applaudissements prolongés qui ont à plusieurs reprises interrompu sa causerie et qui en ont souligné la fin, le lui ont bruyamment témoigné.

M. C. T.

LA VIE ARTISTIQUE

THEATRE DE MONTE-CARLO

Gala de Danse

Voilà trois saisons déjà que M. et M^{me} Sakharoff viennent ici, faire admirer l'esthétisme de leurs gestes, la noblesse de leurs attitudes, la magnificence de leurs poses et l'uniformité de leurs pas. Pourquoi le céler? Ce couple fortuné est bruyamment exalté et vif est le succès qu'il remporte un peu partout. Devant pareille réussite, n'y aurait-il pas quelque mauvaise grâce à ne point se rallier au sentiment général? Est-il possible de confesser sans vergogne cette opinion qu'une belle et forte comédie offre peut-être un attrait plus réel et plus profond, constitue un régal d'esprit davantage substantiel que telles et telles scènes mimées et dansées, brillantes ou non? Et qui oserait pousser l'audace jusqu'à insinuer qu'une soirée, toute entière occupée par deux seuls artistes, n'échappe pas à la monotonie, quel que soit le talent dont ces artistes peuvent faire preuve? Mais de quoi nous avisons-nous? Puisqu'il est de vérité constante qu'au théâtre quiconque ne se déclare pas satisfait de ce qu'on lui offre s'expose à être traité, sinon de malavisé, tout au moins de malappris, le plus sage est d'imiter le marquis de Molière qui criait: « Voilà qui

est beau! devant que les chandelles soient allumées. »

Le samedi 11 janvier, somptueusement vêtus de satin et de soie, ou moins attifés, selon les exigences des divertissements par eux exécutés, mais constamment habillés avec le meilleur goût artiste, M. et M^{me} Sakharoff parurent le sourire aux lèvres, la jambe leste et la taille cambree. Et les scènes se succédèrent, assez courtes et pas toujours d'une frémissante originalité. Dans cette soirée, il y eut beaucoup de musique et relativement peu de divertissements. Cela faisait l'effet d'un concert avec intermèdes de danses. En sorte que l'accessoire devenait le principal.

Au cours de la représentation, on applaudit énormément; on bissa une danse de M^{me} Clotilde Sakharoff et, le gala terminé, chacun regagna sa demeure.

A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE

Il y a exactement 28 ans qu'à Paris nous eûmes le plaisir rare d'entendre M. Moriz Rosenthal au Concert *Lamoureux* et dans deux *Récitals* sensationnels. Le souvenir nous hante encore d'un morceau: *Si oiseau j'étais*, où le piano s'emplissait de battements d'ailes, et d'un autre, portant le titre: *Marionnette*, évocation charmante d'un petit monde chatoyant, coquet, joli, menu, souriant et chimérique, pages que le prestidigitateur de notes exécutait avec une ravissante maîtrise.

Nous avons retrouvé, au concert du mercredi 8 janvier, le célèbre pianiste viennois avec son incroyable et impeccable mécanisme, n'ayant rien perdu de son charme et de sa grâce. Le *Concerto en mi bémol* de Liszt lui permit de mettre très en relief les plus brillantes qualités de style, de poésie et de fougue, lesquelles ne comptent pas précisément parmi les moindres des qualités qui composent son personnel et admirable talent.

« Les symphonies de Brahms jouissant des honneurs de l'audition chronologique, c'était le tour de la deuxième œuvre du cycle. Dans la *Symphonie en ré majeur*, l'originalité s'affirme, la sonorité est sans cesse d'un haut intérêt, et les idées ont souvent une extrême fraîcheur — ce qui différencie quelque peu cette symphonie de son aînée, d'une lourdeur travaillée, n'excluant pas l'ennui. — Dans cette deuxième symphonie les quatre parties se recommandent à l'attention par leur caractère nettement tranché, toujours élevé. Il n'y a plus à chanter les sérieux mérites de cette vaste composition, que d'aucuns estiment la meilleure de Brahms. Il y a même des connaisseurs qui déplorent que l'*allegro grazioso* soit trop court.

L'après-midi d'un faune de Debussy, d'une si adorable et laiteuse poésie, où la pensée se perd dans la féerie des sonorités les plus choisies, parmi les richesses raffinées d'une orchestration, aux tons volontairement amortis et ouatés, d'une délicatesse, d'une subtilité infinies et les « danses polovtsiennes » du *Prince Igor* de Borodine, maintes fois exécutées et applaudies à Monté-Carlo, figuraient au programme à côté de la *Symphonie* de Brahms et du *Concerto* de Liszt.

Le très nombreux public qui se pressait dans la salle, manifesta son enthousiasme en multipliant ses plus chaleureux bravos et en acclamant longuement et M. Moritz Rosenthal et M. Paul Paray.

Au *Récital*, qu'il donna le vendredi 10 décembre, M. Moriz Rosenthal, par sa façon supérieurement musicale, tantôt poétique, tantôt fougueuse, d'interpréter des pages de Weber, de Chopin, de Liszt et de Strauss l'ancien, enfiévré littéralement les dilettanti qui avaient eu la bonne pensée d'assister à l'après-midi, où officiait magistralement un des plus éminents fervents de la religion de l'art pianistique. On ne comprend pas mieux le Chopin et le Liszt que M. Rosenthal. Nous ne dirons pas de quelle façon il joua le *Nocturne n° 2*, deux *Mazurkas*, une *Valse*, le *Scherzo* en ut dièze mineur, deux *Études* et le *Chant Polonais* de Chopin. Cela tient du merveilleux. Oh! ce *Nocturne*! Comment oublier une semblable interprétation? Et quelle grâce il prodigua dans le morceau de sa composition: *Papillons*! Le *bis* qui fut imposé à M. Rosenthal, à la suite de cette délicate envolée de notes, dut autant flatter l'exécutant que faire tressaillir son cœur de père. Et cette *Tabatière à musique*! Plus surprenante transposition de sonorité ne se peut imaginer. Ce n'était plus du piano: c'était quelque chose tenant du clavecin et des instruments d'autrefois, quelque chose de suranné, de poétique et d'exquis. Quant au *Lac de Wallenstadt* de Liszt, adorable inspiration, M. Rosenthal en rendit la rêverie — qui fait songer au *Lac* de Lamartine — avec une délicieuse perfection.

Le *Récital* fut triomphal. On applaudissait, on trépidait; les *bis* succédaient aux *bis*. Espérons que l'an prochain M. Moritz Rosenthal reviendra nous ravir une fois de plus.

A. C.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccal, huissier, en date du 1^{er} janvier 1930, enregistré, le nommé LEVY Ernst, né à Zurich (Suisse), le 24 Janvier 1889, mécanicien, ayant demeuré à Monte-Carlo, rue des Orchidées, villa Alexandre, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement le mardi 4 février 1930, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance, — délit prévu et réprimé par l'article 406 du Code pénal.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
(Signé :) HENRI GARD, Premier Substitut Général.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Adjudication de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit décembre mil neuf cent vingt-huit ;

Le fonds de commerce de lingerie, bonneterie, exploité à Monaco, 11, place d'Armes, dépendant de la faillite de M. Paul VERNET et de M^{me} Marcelline-Adrienne THOMASET ;

A été adjugé à M. Raymond DAUMET, teinturier, et à M^{me} Esther BIGNAMI, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, villa Blanche, 12, boulevard d'Italie.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 16 janvier 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

Premier Avis

M. GIROLA Jean a vendu à M. DE MAURIZZI Pierre, rue des Cochers, maison Adonto, Beausoleil, un équipage avec voiture de place portant le n^o 113.

Faire oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux au domicile de l'acquéreur.

Premier Avis

M. ALBINI Jean a vendu à M. TOLOMEI Mariano, 63, boulevard de l'Observatoire, Monaco, une voiture automobile taxi, n^o 161.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco

Siège social, Avenue de Fontvieille.

Avis

Conformément au paragraphe 1^{er} de l'article 8 des Statuts et par décision du Conseil d'Administration en date du 9 janvier 1930, les Actionnaires sont informés qu'il est procédé du 10 janvier au 9 février 1930, à l'émission de 1.000 actions de capital, au nominal de 200 francs, émises avec une prime de 1.000 frs.

et réservées aux Actionnaires dans la proportion d'une action nouvelle pour six anciennes.

Le montant de la valeur nominale de l'action et de la prime d'émission sont exigibles en totalité au moment de la souscription.

L'exercice du droit de souscription est constaté par par la remise du coupon n^o 25, lequel sera purement et simplement annulé à compter du 10 février 1930.

Le Conseil d'Administration.



Minerva

Sixième Année

Le plus grand Hebdomadaire Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la Mode du Jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant une place importante au Cinéma, possédant une Page Financière, une Page Politique, ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro : 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général.

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 33^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER
15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

RESTAURANT

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Avec les derniers perfectionnements

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} février 1929. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 031210.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 43069.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Titres frappés de déchéance

Du 28 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 43069.

Le Gérant : L. AUREGLIA. — Imp. de Monaco. — 1930.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain — Téléphone : 49-66